

# Impression

[Retour](#)

Pour imprimer l'image, cliquer [ICI](#).

**Nom :** *Vianney*

**Prénoms :** *Clément Marius*      **Surnom :**

**Numéro matricule du recrutement :** *1385*

**Classe de mobilisation :**

**ÉTAT CIVIL.**

Né le *25 avril 1882* à *Boulbon*, canton de *Boulbon*, département de *es (Bouches-du-Rhône)*, résidant à *Boulbon*, canton de *Parascon*, département de *es (Bouches-du-Rhône)*, profession de *cultivateur* et de *Gilles Marie Emilie*, domiciliés à *Boulbon*, canton de *Parascon*, département de *es (Bouches-du-Rhône)*

**SIGNALEMENT.**

Cheveux *et*, sourcils *chat foncé*  
yeux *gris*, front *recouvert*  
nez *droit*, bouche *moyenne*  
menton *droit*, visage *ovale*  
Taille : 1 m. *56* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : (générale (1)) *3*  
(militaire (2))

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.  
(à signer la nature des dispenses.)

*Bon*

Compris dans la *1* partie de la liste du recrutement cantonal (..... portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.  
(Compagnies, bataillons, sections d'élite, détachement, etc.)

*INCORPORÉ A COMPTER DU 3 décembre 1903*  
*ARRIVÉ AU CORPS LE 3 décembre N° M 7068*  
*Soldat de 2<sup>e</sup> classe le 17 août 1904*  
*Soldat de 1<sup>re</sup> classe le 27 août 1906*

*ENVOYÉ EN CONGÉ LE 18 SEPTEMBRE 1906*  
*CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE ACCORDÉ*

Dans l'armée active, le jeune homme est affecté (3) :

Dans l'armée active. *58<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie*

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *RÉGIMENT D'INFANTERIE MARSEILLE*

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SOITE DE CHANGEMENT DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Date.	Commune.	Subdivision de région.	D'année en année.

Passé dans la *1<sup>re</sup> partie* de l'armée active le *1<sup>er</sup> octobre 1906*

Mobilisé le *2 août 1914* par décret de mobilisation générale. Arrivé au corps le *3 août 1914*.  
Décédé le *21<sup>er</sup> 1914* à *Neuilly-Sur-Seine*, tue à l'ennemi. Avis de disparition au corps le *29 oct. 1914*.  
Campagne d'Allemagne du *3 août* au *21<sup>er</sup> 1914*.  
Lettre de décès le *19 mars 1915* à *Neuilly-Sur-Seine*.

A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le *58<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie* du *23 Août* au *31 Octobre 1906*.  
A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le *1<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie* du *1<sup>er</sup> Août* au *30 Septembre 1911*.

Passé dans l'armée territoriale le

*Médaille militaire titre posthume J. O. du 6 31.*

A accompli une période d'exercices dans la ..... du ..... au .....

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le .....  
Libéré du service militaire le .....

**ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :**

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<i>NOV 1906</i>	<i>NOV 1916</i>	<i>NOV 1922</i>	<i>NOV 1928</i>	

1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1890.  
2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
3) Pour les hommes compris dans la 1<sup>re</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : *Jeune*.  
Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.  
Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

Classe. — Registre militaire. — 9 - 89 - 1002.